



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

Liberté
Égalité

Fraternité

MAIRIE D'OLLAINVILLE
ARRIVE LE

06 AOUT 2024

Direction départementale des territoires
... Service territoires et prospective
... Bureau de la planification territoriale nord

Evry-Courcouronnes, le

02 AOUT 2024

Affaire suivie par : **Tristan DELOULME**
Chef bureau planification Nord

La Directrice Départementale des Territoires

à

Monsieur le Maire d'Ollainville
2 rue de la Mairie
91340 OLLAINVILLE

Objet : Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,

La commune d'Ollainville a prescrit, par délibération du conseil municipal du 28 mars 2023, la procédure de modification n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L153-36 du code de l'urbanisme.

La procédure de modification semble adaptée aux différents changements souhaités par la commune et répond bien aux conditions de l'article précité du code de l'urbanisme. Elle a pour objectif de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU par l'élaboration d'une OAP et aussi de compléter une erreur matérielle au sein du dispositif réglementaire.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que la procédure en cours doit être accompagnée d'une saisine au cas par cas de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). À noter, si la MRAE prenait la décision de soumettre la modification à évaluation environnementale, l'article 40 de la loi ASAP du 7 décembre 2020 s'appliquerait avec l'obligation d'organiser une concertation du public (art R.104-12 CU). Une délibération du Conseil Municipal devrait alors être prise afin de définir les modalités de concertation. De plus, le dossier devrait alors être transmis aux différentes personnes publiques associées, complété par l'évaluation environnementale.

Dans le règlement, il est précisé que hormis les équipements publics, seule la destination « habitation » est autorisée. Or, la sous destination « bureau » est autorisée sans condition précise. La justification de cette sous destination doit être clarifiée.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Simone SAILLANT

La directrice départementale des territoires